

N°67 OCTOBRE 2024

Association généalogique des Alpes-Maritimes

Le bulletin de l'



Trimestriel

AGAM



Chers amis généalogistes,

Déjà pas mal de monde en front de mer sur cette aquarelle de Costa et ce pont qui enjambe le Paillon. Ce n'est certes pas la foule que nous connaissons aujourd'hui avec le tourisme de masse ou avec des événements comme un championnat du monde d'Iron man. D'après l'habillement, nous ne sommes pas en été, mais le soleil est présent au vu des ombrelles. C'est peut-être l'automne, comme pour nous actuellement.

L'ensemble de nos réunions ont repris après la coupure estivale ainsi que les manifestations et les journées de généalogie. J'espère que vous avez profité de vos vacances pour faire le plein des recherches et je souhaite vous voir nombreux très bientôt.

Patrick Cavallo

Réunions et permanences :

- Réunion de Nice-AD06 : le dernier mercredi du mois à 14h, animée par Patrick Cavallo.
- Réunion d'Antibes : le 2^e samedi du mois à 14h, animée par Arlette Fixot / Marc Duchassin.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : le 1^{er} lundi du mois à 18h, le 3^e à 14h, animée par Guy Sidler / Annick Girardet.
- Réunion d'entraide à Nice Saint-Paul : le dernier samedi du mois de 14h à 17h, animée par Annick Girardet / Guy Sidler.
- Réunion de Villeneuve-Loubet : le 2^e jeudi du mois à 14h..
- Réunion de Menton / Roquebrune : le 1^{er} samedi du mois à 14h, animée par Gabriel Maurel.
- Réunion en visioconférence : le 2^e lundi du mois à 18h, animée par Patrick Cavallo.

Pour assister à la visioconférence, cliquer sur le lien : <https://meet.jit.si/AGAMentraide>

Avec le concours de

Formations

Nous intégrons des sujets de formation lors de nos visioconférences. Des conseils, des aides ponctuelles et personnalisées sur différents sujets en lien avec la généalogie (informatique, GeneaBank, GeneaNet, logiciels...) sont proposés durant nos séances d'entraide dans notre local de Saint-Paul et lors des différentes réunions.

Une formation de groupe peut également être mise en place s'il y a suffisamment de candidats.

Les thèmes de formation disponibles sont :

- vous débutez : les bases de généalogie ;
- un ordinateur : initiation à l'informatique ;
- comment se servir d'un logiciel de généalogie
 - formation Généatique ;
 - formation Heredis ;
- comment rechercher dans la base de données, trucs et astuces pour affiner les recherches :
 - formation GeneaBank ;
- les particularités du Comté de Nice sont un écueil à vos recherches :
 - généalogie dans le Comté de Nice ;
- comment le retrouver, à quel régiment a-t-il appartenu, quelles campagnes a-t-il faites ?
 - formation recherches sur nos ancêtres « les Poilus de 14-18 » ;
- un village vous intéresse, comment fait-on un relevé ? Une équipe peut vous aider :
 - formation Nimègue.

Des demandes plus spécifiques peuvent être envoyées à secretariatagam@gmail.com ou par courrier (numéro de téléphone indispensable) à l'adresse suivante :
AGAM 8 rue Delrieu 06100 NICE

La bibliothèque de l'AGAM

Pour consulter les documents de la bibliothèque de l'Agam, dont la liste se trouve sur notre site Internet, contactez les animateurs au cours de la

réunion mensuelle de Nice aux AD06. Si vous avez des suggestions à nous faire concernant les ouvrages de la bibliothèque, contactez-nous.

Quelques adresses électroniques :

- AGAM (Patrick Cavallo) : agam.06@gmail.com
- Secrétariat : secretariatagam@gmail.com
- Trésorier :
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Articles pour le bulletin :
(Denise Loizeau) secretariatagam@gmail.com
- Points GeneaBank :
(Louise Bettini) geneabankagam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays niçois :
(Michèle Parente) parentemichele@yahoo.fr
- Contact pour les releveurs du pays antibois/vençois
(Thierry Adam) tresorieragam@gmail.com
- Contact pour les releveurs du pays grassois :
(Marc Duchassin) duchassin.marc@wanadoo.fr
- Contact pour les releveurs du Mentonnais :
(Gabriel Maurel) agam.cgrm@laposte.net
- Contact pour la permanence de Mouans-Sartoux
(Georges Roland) roland.agam@gmail.com

Le local de l'AGAM à Nice Saint-Paul :

28 avenue de Pessicart
Tél : 09 50 73 13 63

Chers adhérents, le bulletin de l'AGAM est fait par et pour vous. Faites-nous part de vos suggestions.

Pour participer au bulletin, envoyez vos textes, informations, commentaires, questions, réponses à :

AGAM 8 rue Delrieu
06100 NICE

ou par mail au secrétariat :
secretariatagam@gmail.com

Les informations seront publiées après validation du bureau. Celles qui ne pourront pas l'être, faute de place ou de délai, seront publiées dans le bulletin suivant.

N'oubliez pas de consulter le site Internet de l'association : www.agam-06.com

NOTRE BASE AGAM :

Mise à jour du 3eme trimestre 2024 de la base AGAM:

- ASPREMONT : table des mariages 1901-1925, 68 actes.
- BENDEJUN : naissances 1861-1876, 173 actes.
- BREIL/ROYA-Pienne : décès 1727-1779, 1340 actes.
- CANTARON : naissances 1825-1876, 791-87 actes.
- CANTARON : mariages 1814-1860, -13 actes.
- CANTARON : décès 1842-1860, 236 actes.
- CASTAGNIERS : mariages 1814-1837, 84 actes.
- CHÂTEAUNEUF- D'ENTRAUNES : naissances 1861-1904, 329 actes.
- CHÂTEAUNEUF- D'ENTRAUNES : décès 1861-1913, 252 actes.
- CHÂTEAUNEUF-VILLEVIELLE : naissances 1861-1913, 934-840 actes.
- PEILLON : naissances 1703-1807, 1346 actes.
- SIGALE : naissances 1707-1756, 1103 actes.

La base Agam compte 1 507 061 actes, soit une différence de + 5 716 actes, par rapport au dépôt du trimestre précédent.

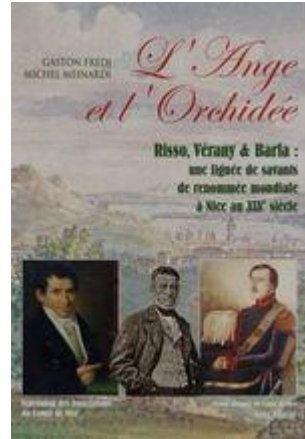
Alain Otho

LE COIN DU LECTEUR

L'ANGE ET L'ORCHIDÉE

FREDJ Gaston et MEINARDI Michel
Editions SERRE

Pour la majorité des Niçois, Risso, Vérany ou Barla désignent seulement des



boulevards, des rues, des musées ou des collèges. En réalité ce sont avant tout les noms de naturalistes parmi les plus célèbres de leur temps. Au XIX^e siècle, ils ont trouvé dans le comté de Nice, conséquence de la diversité des biotopes de la région,

un milieu d'études très favorable. En effet, coincé entre une mer dont la profondeur atteint plus de 1000 mètres devant la rade de Villefranche et un arrière pays montagneux qui culmine à plus de 3000 mètres dans le Mercantour, il constitue un milieu d'études idéal pour étudier l'étagement des écosystèmes et la biodiversité de la flore et de la faune. Chronologiquement, Antoine Risso (1777-1845) est le premier naturaliste niçois. Il se situe à la période du renouveau des sciences naturelles sous l'influence de Linné (1707-1778) qui est considéré comme l'initiateur de cette nouvelle science en définissant pour la première fois la notion d'espèce. L'impulsion était donnée, Jean-Baptiste Vérany (1800-1865) puis Jean-Baptiste Barla (1817-1896), pour ne citer que les plus grands, furent les continuateurs de cet illustre savant.

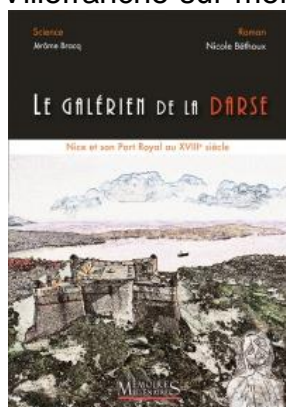
Dans cet ouvrage, superbement illustré par les planches aquarellées de Vincent Fossat, les auteurs se penchent sur la vie et sur l'œuvre de ces savants de renommée mondiale, en replaçant leur vie dans son contexte historique. En effet, l'histoire de Nice a entraîné pour les naturalistes niçois comme pour tous les habitants de la région

de profonds bouleversements, changeant trois fois de souveraineté en quelques années. Ce va et vient explique la double culture de l'élite niçoise qui s'accommode de ces changements tout en gardant son originalité. Aujourd'hui encore, Risso, Vérany et Barla demeurent des fondements incontournables de l'Histoire naturelle.

Le galérien de la darse

Nice et son Port Royal au XVIII^e siècle
Auteur du dossier Science : Jérôme Bracq
Auteur du roman : Nicole Bethoux

Redonner vie à Nice et à la darse de Villefranche-sur-mer au XVIII^e siècle (le Port



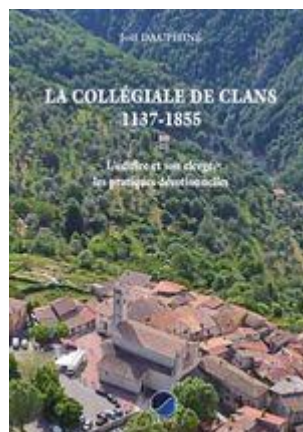
Royal du comté de Savoie), tel est le défi relevé dans cet ouvrage. Pour cela, deux angles de vue sont proposés dans le même livre : le témoignage d'un historien et la fiction d'une romancière.

ROMAN : En 1715, le port de Villefranche-sur-Mer n'est pas encore devenu le grand Port Royal du duc de Savoie. Mais cela ne saurait tarder... à cette époque, Ahmed, depuis Fès au Maroc où il s'apprête à se marier, ne pense pas que sa destinée va peut-être le conduire jusqu'à Nice et que ses talents d'artiste pourraient l'aider à échapper aux galères. Parviendra-t-il à se faire accepter de la population locale et être un témoin privilégié du développement de la darse de Villefranche ? à moins que son chemin ne l'amène jusqu'à Turin...

LA COLLÉGIALE DE CLANS 1137-1855

L'édifice et son clergé, les pratiques dévotionnelles
DAUPHINÉ Joël
Editions SERRE

La plus ancienne collégiale du département des Alpes-Maritimes méritait bien une



monographie. Créée dès 1137, elle a connu sept siècles d'existence. Supprimée une première fois en 1793, elle revit en 1830 avant de disparaître définitivement en 1855. Tour à tour romane, gothique et

enfin baroque, elle a été longtemps desservie par un clergé qui fut nombreux, voire pléthorique. En son sein, se sont épanouies maintes pratiques dévotionnelles. Elle est dotée d'un riche mobilier, dont un orgue de qualité.

Ce travail est le complément et l'approfondissement d'un ouvrage précédent, Clans-sur-Tinée : de la communauté à la commune. Dix siècles d'histoire.

Agrégé et docteur en histoire, Joël Dauphiné possède de solides attaches familiales à Clans, où il séjourne régulièrement.

GÉNÉALOGIE PRATIQUE

Dans cette rubrique, nous vous proposons des sites web qui peuvent se révéler intéressants pour aider les chercheurs et les curieux. C'est à chaque fois des sites gratuits que je vous propose.

Les Archives consulaires :

État civil consulaire de Nice:
Il est consultable en ligne sur le site des Archives diplomatiques françaises.



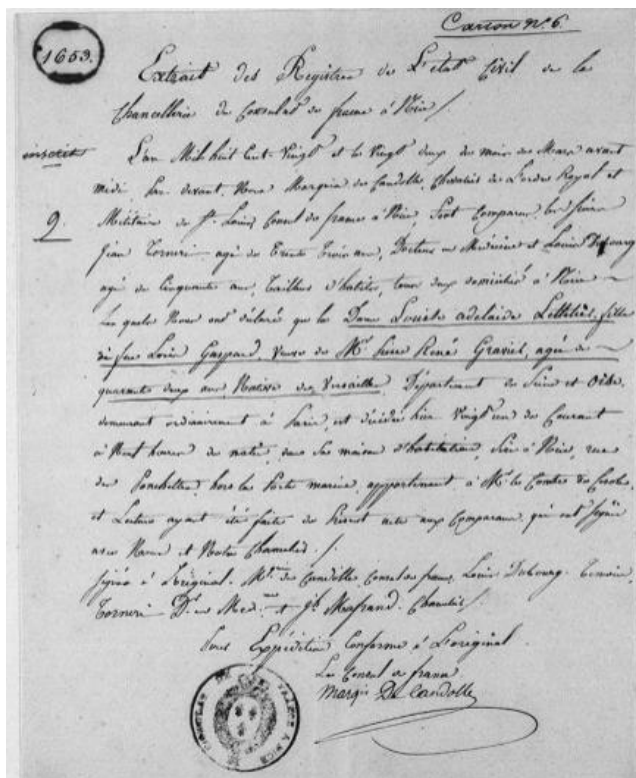
<https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/>

Vous pouvez faire une recherche simple sur le site avec:

« état civil consulaire Nice »

Ou directement:

https://archivesdiplomatiques.diplomatie.gouv.fr/se-arch/results?q=etat+civil+consulaire+nice&scope=all&mapBounds=&facet_titleProper=%C3%89tat+civil+consulaire+%3A+registres+duplicata+%281790-1900%29&page=1



Cela couvre la période 1817-1860 c'est-à-dire la période sarde après la chute du 1^{er} empire.

Vous trouverez :

- des naissances
- des mariages
- des décès
- des tables

De la même façon, vous pouvez essayer de trouver sur ce site l'état civil des français inscrits dans un consulat à l'étranger. Tout n'est pas numérisé pour l'instant, il faut aussi avoir un peu de chance.

P. Cavallo

Le fonds de Moscou :

Le fichier central de la Sûreté Nationale

Sur le site de Geneanet vous trouverez un projet qui a été mené à bien par une équipe de volontaires sur le fonds de Moscou.

Ce fonds est en fait constitué d'un ensemble de dossiers individuels sur la surveillance de français et d'étrangers sur le sol national par la Sûreté Nationale. Lors de l'invasion de 1939, les Nazis ont mis la main sur celui-ci et l'ont expédié à Berlin. Il y avait au moins deux intentions des services secrets allemands. D'abord connaître le niveau de connaissance de l'état français sur leurs espions infiltrés dans notre population, puis en savoir un peu plus sur la population et d'obtenir des moyens de pression.

À partir des années 1870, les services de la Sûreté Nationale établissent des dossiers individuels dans le cadre de leurs enquêtes relatives à la surveillance des militants politiques, l'application de peines d'expulsion ou d'interdiction de séjour sur le territoire français à la suite de condamnations, le contrôle des étrangers et la police des courses et des jeux.

La totalité des 613 000 dossiers de personnes, surveillées par la police française entre 1880 et 1940, est à présent indexée sur Geneanet. C'est l'accomplissement d'un beau partenariat entre les Archives nationales et la communauté de Geneanet.

<https://www.geneanet.org/fonds/recherche-evenement/120/le-fichier-central-de-la-surete-nationale>

Les noms des personnes possédant un dossier ou une fiche dans ce "fonds de Moscou", comme on l'appelle souvent, ont été entièrement relevés. Les dossiers sont ensuite consultables aux Archives nationales .

P. Cavallo

Archives princières de Monaco et le Territoire de Belfort



Une curiosité aux archives du Territoire de Belfort au sujet des Archives princières de Monaco (XIV^e siècle-1848)

Fonds concernés :

Les documents présentés ici proviennent du fonds des Terres de France conservé au Palais princier de Monaco. En 1659, Louis XIV signe une lettre de donation du comté de Belfort, du comté de Ferrette et des seigneuries de Delle, Thann, Altkirch et Issenheim en faveur du cardinal de Mazarin. De 1659 à la Révolution, cinq membres de la maison des ducs de Mazarin se succèdent en tant que comtes de Belfort. Le 15 juillet 1777, Louise d'Aumont, duchesse de Mazarin, épouse Honoré Grimaldi, prince héréditaire de Monaco. Lors de la restauration, des archives sont retirées du fonds seigneurial confisqué à la Révolution, par l'héritière Mazarin afin, entre autres, de prouver ses droits. Ces archives sont conservées au palais princier de Monaco dans les sous-séries T et S.

État de la numérisation

Un partenariat a été noué, en 2014, avec les Archives du Palais Princier de Monaco, dans le but de numériser et mettre en ligne la partie des archives administratives et judiciaires relatives aux seigneuries d'Alsace dont principalement le comté de Belfort, la seigneurie de Delle et celle du Rosemont.

Mode d'emploi

La recherche s'effectue en plein texte, par période, par année ou par cote (pour une cote exacte, saisir entre guillemets).
Ex : "T 1008".

Contenu

Le fonds permet l'appréhension des seigneuries du comté de Belfort, de Delle et celle du Rosemont, qui s'étendent sur la majeure partie du département actuel. Les dossiers portent sur des aspects aussi variés que les droits féodaux, la justice, les biens fonciers tels que moulins ou étangs et surtout l'industrie déjà présente dans la région : mines de Giromagny ou forges de Belfort.

Accéder aux fonds numérisés :

<https://archives.territoiredebelfort.fr/page/accéder-aux-fonds-numerisés>



Ce fonds est le complément de la sous-série 3 E consultable en salle de lecture des Archives départementales.

Consulter le portail des Archives princières de Monaco :



ARCHIVES DU PALAIS
DE MONACO

<https://www.annales-monegasques.mc/fr/>

D. Loizeau

LA MORT CIVILE

J'ai voulu mettre un peu d'intelligence artificielle (AI) dans notre bulletin trimestriel et pour cela j'ai interrogé plusieurs plateformes comme Chatgpt d'OpenAi, Copilot de Microsoft et Gemini de Google. Avec le sujet « La mort civile », les résultats sont plutôt pas mal et assez similaires d'une plateforme à l'autre.

Voici donc un des résultats :

La « mort civile » est un concept juridique ancien qui se traduisait par la perte totale des droits civils d'une personne, la rendant "morte" aux yeux de la loi, bien qu'elle soit physiquement en vie. Cela signifiait qu'une personne frappée de mort civile n'avait plus la capacité d'agir en justice, de se marier, d'hériter, ou de posséder des biens, comme si elle était décédée.

Contexte historique :

La mort civile a été utilisée dans de nombreux systèmes juridiques, notamment en France sous l'Ancien Régime et au début du Code civil napoléonien. Elle pouvait être appliquée à des criminels condamnés à de lourdes peines, tels que la déportation, les travaux forcés ou l'exil. La personne condamnée était ainsi privée de son existence légale et de ses droits civiques, politiques et familiaux.

Conséquences :

Pour une personne déclarée en mort civile :

- Elle ne pouvait plus agir en son propre nom (par exemple, elle ne pouvait plus conclure de contrats ou ester en justice).
- Ses biens pouvaient être confisqués ou gérés comme ceux d'un défunt.
- Son mariage pouvait être annulé.
- Elle ne pouvait plus transmettre ou recevoir d'héritage.

Abolition :

En France, la mort civile a été progressivement abolie au cours du XIX^e siècle, notamment par la loi du 31 mai 1854. En effet, cette pratique était considérée

comme inhumaine et inadaptée à une société moderne fondée sur le respect des droits individuels.

Aujourd'hui :

Le concept de mort civile n'existe plus dans les systèmes juridiques modernes, bien que certaines restrictions de droits puissent toujours s'appliquer à des personnes condamnées pour des crimes graves, notamment en termes de perte de droits civiques (par exemple, le droit de vote ou d'éligibilité). Cependant, ces sanctions sont généralement temporaires et moins drastiques que la mort civile d'autrefois.

En résumé, la mort civile était une forme de sanction extrême qui coupait totalement un individu de la société et de ses droits, une sorte de mort légale même si la personne était toujours en vie.

Avec l'IA la tâche des rédacteurs va être modifiée, je ne pense pas que l'on sera totalement remplacé par la machine et ce serait dommage... Il faudra surtout essayer de prendre les choses du bon côté et de profiter d'elle afin de garder les tâches les plus nobles.

Lancement du nouveau site de la FFG

Le 9 septembre, Francis CHASSAGNAC, président de la FFG, nous a fait savoir qu'après un temps d'audit et de réflexion sur la nécessité d'avoir un site Internet digne de notre fédération, conscient de la nécessité de voir toutes les recherches en ligne sur « Fédération Française de Généalogie » aboutir vers une seule adresse, le Bureau fédéral a confié à un professionnel la réalisation d'un nouveau site.

Il a le plaisir de nous informer que ce site est consultable à l'adresse :

www.genefede.eu

Au fil des semaines et des mois, toutes les rubriques de ce site, devraient être enrichies.

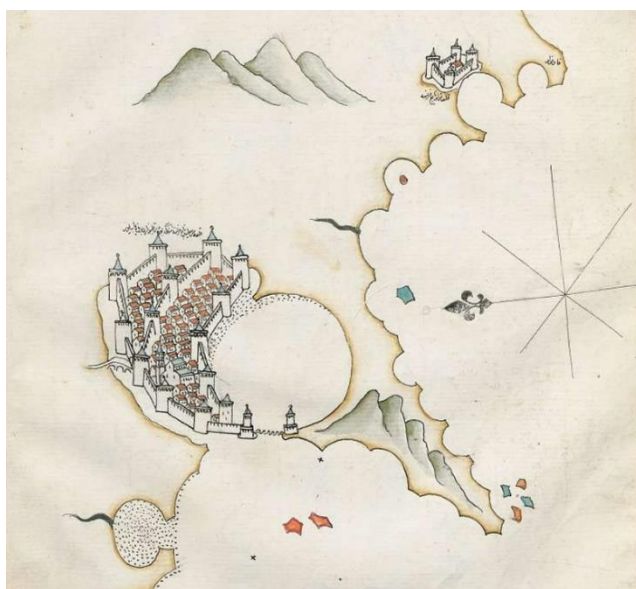


C' est bien sûr un grand défi de publier le jour J et de façon correcte l'ensemble des informations concernant la totalité des associations de France qui sont affiliées à la FFG. Aussi, à leur demande, nous avons demandé des corrections afin que les informations qui nous concernent soient les plus justes possible.

P. Cavallo

LES CARTES DE PIRI REIS

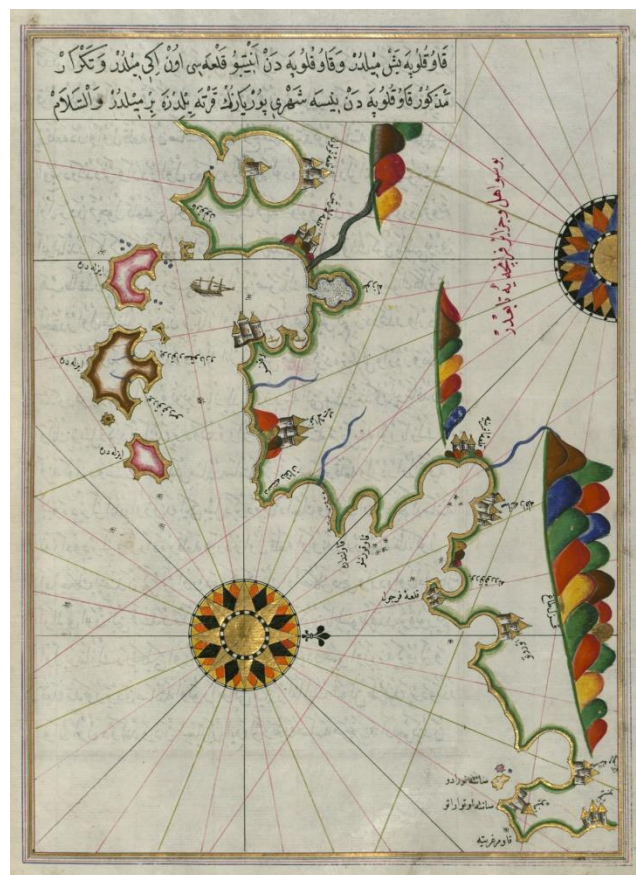
Les cartes de Piri Reis , sont l'œuvre d'un capitaine et géographe de génie, le plus célèbre du monde ottoman,



Marseille

Il a cartographié toute la Méditerranée dans un bouquin appelé Kitab-i Bahriye (livre de navigation)

Il y en a eu 2 versions, une vers 1520 et comme elle a plu, il a été appelé à la montrer au sultan, Soliman le Magnifique, et il en a refait une plus élaborée et enluminée en 1525.



De Nice à Toulon

La BNF a les 2 versions et les Germain en ont fait une version plus tardive, bizarrement toujours sous le nom de Piri Reis (mort en 1554), mais qui daterait de 16xx ... le texte a été conservé, les cartes améliorées.

La 1^e version :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b60004373/f1.image>

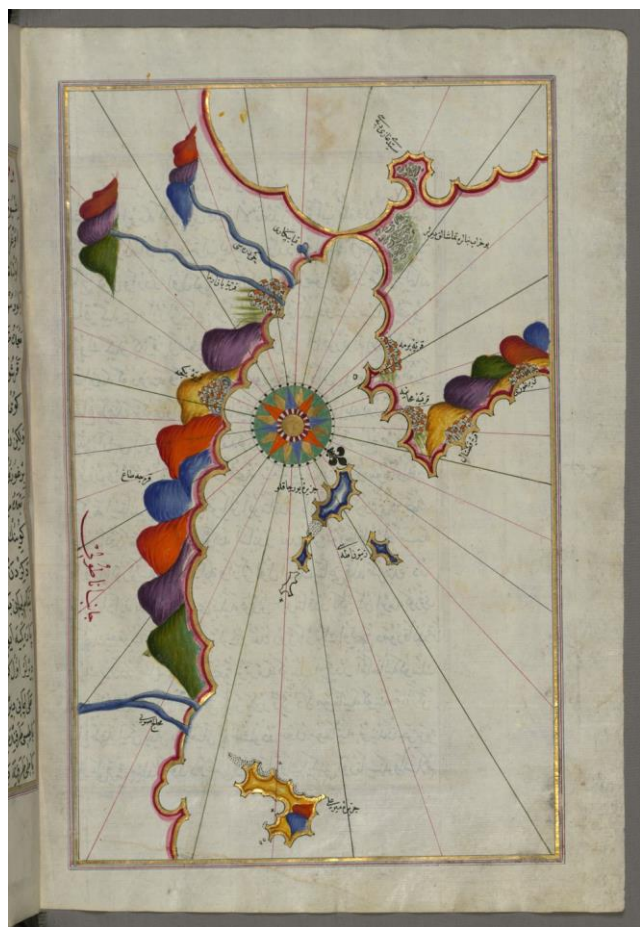
La 2^e, il y a un plan de Constantinople à la fin :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000438h/f1.item>

La "germaine" a des plans de ville amusants, il y a Nice, Aigues-Mortes, les îles d'Hyères, Marseille, mais c'est en vrac.

https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN731526201&PHYSID=PHYS_0027&DMDID=DMDLOG_0021&view=overview-toc

Les villes françaises sont au début (il y a 161 pages), ex. Aigues-Mortes en p.41a.



Une autre version des cartes de Piri Reis (et de ses successeurs) sont conservée aux US dans la Walters collection :

<https://art.thewalters.org/detail/19195/book-on-navigation-2/>

P. Cavallo

LE RECRUTEMENT MILITAIRE

(sources : Conseil départemental du Finistère / Archives départementales)

Chronologie des textes organisant le recrutement militaire (période 1798-2002)

An VI

C'est la loi Jourdan-Delbrel du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) qui abolit la réquisition en la remplaçant par la conscription. Tous les français âgés de vingt à vingt-cinq ans sont astreints à un service militaire obligatoire de cinq années.

1803

La loi du 6 floréal an XI (26 avril 1803) institutionnalise le remplacement.

1804

Le 8 nivôse an XIII (29 décembre 1804), un décret impérial met en place le conseil de révision pour l'examen des conscrits et tempère le principe de la conscription par l'institution du tirage au sort.

1814

La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 abolit la conscription.

1818

En vertu de la loi Gouvion Saint-Cyr du 10 mars 1818, l'armée se recrute désormais en priorité par engagements volontaires. En cas de besoin, on fait appel au tirage au sort, avec faculté de remplacement et de nombreuses exceptions. La durée du service militaire actif est de six années pour les appelés et de six à huit années pour les engagés volontaires.

1832

La loi Soult du 21 mars 1832 maintient ce système tout en réduisant de huit à sept ans la durée du service pour les engagés volontaires.

1855

La loi du 26 avril 1855 transforme le remplacement par le système dit de l'exonération, qui permet d'éviter le service

militaire en versant à la Caisse de dotation de l'armée une somme servant à payer les rengagements d'anciens militaires. La durée du service militaire actif est portée à sept années.

1868

La loi Niel du 1^{er} février 1868 supprime l'exonération et rétablit le remplacement. Elle abaisse la durée du service de sept à cinq ans, mais maintient les soldats dans la réserve pendant quatre ans.

1872

Le redressement entrepris par Auguste Thiers après la défaite de 1870, s'inspire largement du modèle allemand. La loi du 27 juillet 1872 établit le principe d'un service militaire obligatoire pour tous, bien que tempéré par de nombreuses dispenses (soutien de famille, membres de l'enseignement et du clergé...). Tout Français qui n'est pas déclaré impropre au service fait partie de l'armée d'active pendant cinq ans, de la territoriale pendant cinq ans et de la réserve pendant six ans. Il est donc mobilisable de vingt à quarante ans. Cependant, comme il est impossible de maintenir tous les conscrits sous les drapeaux pendant cinq ans, le principe du tirage au sort est maintenu. Les bons numéros ne font qu'un an, quand les mauvais en accomplissent cinq.

1889

L'égalité devant le service est réalisée par la loi du 15 juillet 1889, qui réduit les cas d'exemption et de dispense, et impose un service actif d'une durée de trois ans, alors que la durée totale des obligations militaires est portée à vingt-cinq ans.

1905

La loi du 21 mars 1905, tout en supprimant définitivement le tirage au sort, réduit le service militaire à deux ans, le rendant obligatoire et égal pour tous.

1913

Devant le danger d'une guerre prochaine en Europe, la durée du service est portée de deux à trois ans par la loi du 7 août 1913, puis réduite à dix-huit mois par celle du 1^{er} avril 1923. La durée des obligations totales de service restant pour sa part fixée à vingt-huit années.



1928

La nouvelle loi de recrutement de l'armée, du 31 mars 1928, prévoit notamment un service actif de douze mois avec appel de chaque classe en deux contingents annuels

incorporés respectivement le 15 avril et le 15 octobre de l'année civile des vingt et un ans. La législation maintient par ailleurs les vingt-huit années d'obligations militaires.

1936

À la veille du second conflit mondial, la durée légale du service actif est portée de un an à deux ans par la loi du 17 mars 1936.

1946

Par décision du 7 octobre 1946, la conscription est rétablie avec un service actif obligatoire de un an.

1950

Par décret du 30 novembre 1950, la durée du service actif est portée à dix-huit mois.

1954-1962

Pendant la guerre d'Algérie, entre 1954 et 1962, après la durée légale de dix-huit mois, certaines classes sont rappelées et d'autres maintenues sous les drapeaux jusqu'à trente puis vingt-huit mois.

1963

Par décret du 21 décembre 1963, la durée du service actif est réduite à seize mois. La notion d'objection de conscience est introduite dans la loi.

1970

La loi du 10 juillet 1970 sur le Service National réduit sa durée à un an. Les sursis sont remplacés par des reports. Le conseil de révision est supprimé et le service devient accessible aux femmes sous la forme du volontariat.

1983

La loi du 9 juillet 1983 modifie le Code du service National et définit le statut des objecteurs de conscience.

1997

La loi du 28 octobre 1997 suspend la conscription pour tous les jeunes nés après 1979 et la remplace par la journée d'appel

de préparation à la défense. Les jeunes nés avant 1979 continuent d'effectuer dix mois de service national jusqu'au 1er janvier 2003.

2001-2002

Le décret du 21 juin 2001 met fin à la conscription en permettant la libération anticipée des appelés du service militaire, tous libérés au 30 novembre 2001. Les derniers objecteurs de conscience sont libérés en 2002.

NOTRE PRÉSENCE AU FORUM DES FAMILLES DE VILLENEUVE-LOUBET DU SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024



Le fait que l'AGAM y anime chaque mois un atelier de généalogie, nous a naturellement amenés, début septembre, à tenir un stand lors du Forum des familles de Villeneuve-Loubet.



Quasiment positionnés au grand air, nous, Anita, Mireille et Michel, étions donc entourés pour cette grande matinée, des nombreuses associations sportives et culturelles de la commune.

Un nombre conséquent de visiteurs, plutôt dans la force de l'âge dirons-nous, est venu longuement échanger avec nous et s'est attardé. Nos interlocuteurs étaient pour la plupart des néophytes en matière de généalogie mais avides d'en savoir plus sur les premiers pas à effectuer et prêts à ce que nous les accompagnions ultérieurement dans leurs démarches : c'est motivant pour nous !

Comme souvent, le sujet a débordé sur les parcours de vie de chacun et les passés de leur famille ce qui nous a permis de faire aussi de l'histoire, de la géographie, voire de la politique !

Au-delà, deux discussions ont enrichi notre présence ! L'une l'a été avec la Déléguée générale du Souvenir Français des Alpes-Maritimes, organisme mémoriel qu'il nous arrive de croiser sur le terrain de nos recherches. Et l'autre, l'a été avec une journaliste de FLP RADIO – FEEL THE MUSIC, radio numérique basée à Villeneuve-Loubet et avec laquelle nous poursuivrons la relation.

Matinée ô combien éclectique pour nous trois et ô combien intéressante !

Un grand merci à cette occasion au Service Valorisation du Patrimoine, Archives et Documentation de la ville, qui nous héberge mensuellement mais qui surtout ne manque pas de mettre en exergue nos actions et présences.

Michel Schmitt

LA TRINITÉ : 7 SEPTEMBRE JOURNÉE DES ASSOCIATIONS



Cet événement, qui a rassemblé cette année plus de 40 structures, a permis aux Trinitaires de découvrir la richesse et la diversité du secteur associatif de la commune lors d'une journée conviviale et enrichissante.

Les associations étaient présentes pour répondre aux questions des visiteurs, partager leur savoir-faire, proposer des initiations et des démonstrations dans divers domaines tels que le sport, la culture ou encore la solidarité.

La journée était bien préparée par l'équipe de l'évènementiel avec, pour les participants, un grand parking sur le stade de foot de l'Oli à 50 m du complexe avec un gardien. Une collation avec boisson était offerte aux exposants, et dès l'ouverture, il y a eu de l'animation. Nous avons eu la visite de Monsieur Bernard Chaix, vice-président du Conseil départemental et en fin de matinée Monsieur le Maire était avec nous pour parler généalogie et nous demander quand nous allons refaire une journée à La Trinité.



Comme cela arrive la plupart du temps, l'après-midi a été un peu plus calme, mais il y a eu des échanges et nous ne nous sommes pas ennuyés.

Michèle

MENTON : 13 SEPTEMBRE JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

C'était le douzième forum des associations et comme chaque année, la rentrée scolaire est l'occasion parfaite de découvrir, en un seul lieu, l'ensemble des associations qui pourront rythmer votre année.

Sport, social, santé, groupes folkloriques... Menton possède un tissu associatif riche, fort de plus d'une centaine de structures. Le revers de la médaille, cela a été une galère de trouver une place pour se garer. Il y a eu beaucoup de monde et l'AGAM a eu bon nombre de visiteurs très intéressés par nos activités. Le bilan est de 6 personnes qui iront à la permanence de Roquebrune. Nous avons eu la visite du Maire à qui nous avons présenté nos activités.



Quand nous sommes partis, nous étions un peu comme saouls, car la salle où nous avons notre stand était petite et faisait caisse de résonance avec le public nombreux.. L'ensemble des participants,

Jeanine Truchi, Stéphanie Rayer, Jean Pierre Nocentini et moi-même étions contents, car nous avons eu une journée bien remplie !

Michèle

L'AGAM va tenir un stand au festival du livre de Mouans-Sartoux, rejoignez nous :
Espace B - B074



MARCELIN CÉSAR OSSOLA

Les Arts du parfum et de la politique

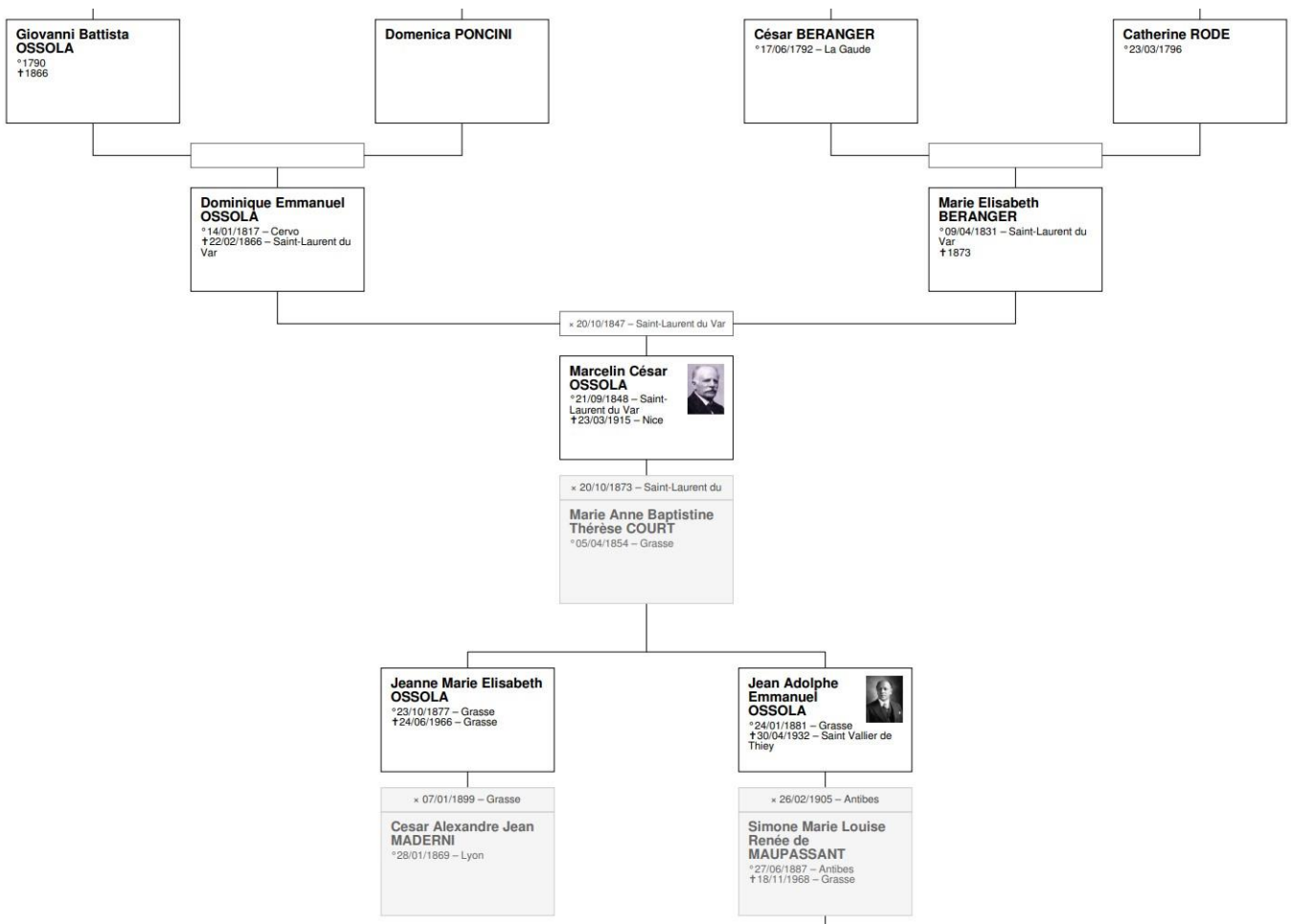
Marcelin César Ossola est né le 21 septembre 1848 à Saint-Laurent-du-Var, une petite ville proche de Nice dans les Alpes- Maritimes.



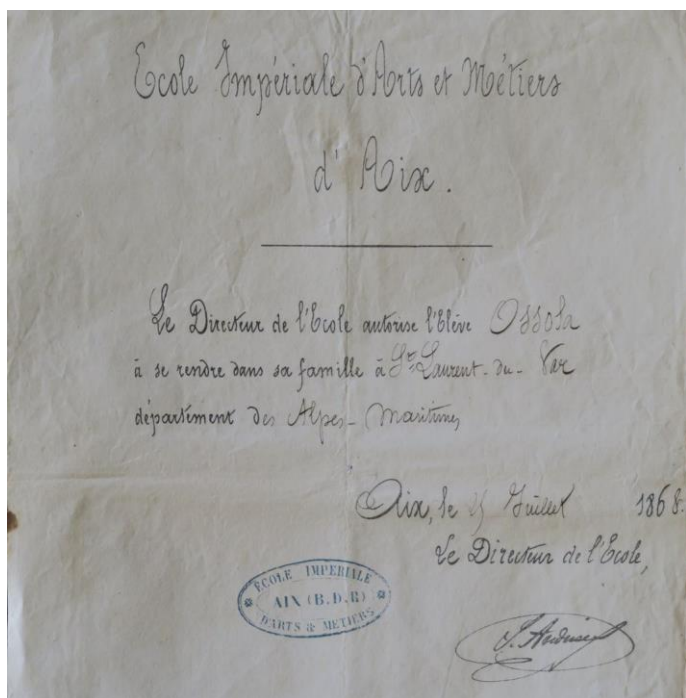
Il est le fils d'un piémontais, Dominique Emmanuel Ossola originaire de Cervo près d'Imperia, propriétaire à Saint-Laurent du Var et d'une provençale Marie Elisabeth Beranger. Ses parents se sont mariés dans cette ville frontière avec le royaume de Sardaigne le 20 Octobre 1847. Depuis la restauration de 1815 le comté de Nice annexé par la France durant la Révolution est retourné au descendant de la maison de Savoie. Il ne reviendra à la France et aux Alpes-Maritimes qu'avec le plébiscite de 1860 sous Napoléon III. La famille Ossola depuis son installation en France dans la première moitié du XIX^e possède des biens immobiliers qui lui procurent des revenus suffisants pour vivre avec une certaine aisance.

Le grand-père Ossola, Giovanni Battista était architecte.

(Photo Assemblée Nationale)



Après une préparation intégrée à Aix en Provence, César est entré aux Arts et Métiers, il faisait partie de la promotion 1865.



Permission estivale de 1868 pour l'élève Ossola

deux immeubles avec des ouvertures donnant du côté de la rue du Saut. Cette implantation doit dater de 1857, dans des bâtiments plus anciens qui sont déjà présents dans le cadastre de 1809. Ils donnent sur la place Neuve qui deviendra place Ossola et en contrebas de la cathédrale Notre-Dame du Puy.



Cadastre de Grasse de 1809

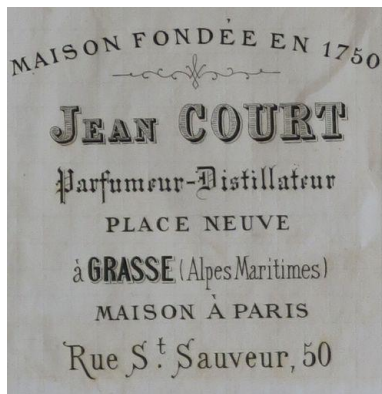
Il prend part à la guerre de 1870 comme engagé volontaire et il deviendra par la suite lieutenant de réserve.

La parfumerie :

Au début de sa carrière, il travaille à la nouvelle usine de gaz à Grasse où il finira directeur en 1873. C'est sans doute dans cette ville qu'il rencontre sa future épouse Marie Anne Baptistine Thérèse Court. Marie est issue d'une famille de notables grassois. Il se marie le 20 octobre 1873 à Grasse avec la fille de Jean Émile Court, parfumeur alors décédé depuis 1864. Ce mariage est une étape importante dans la vie de César qui est ainsi lié à une dynastie de parfumeurs grassois.

L'usine de la société J. Court est située dans l'actuel centre-ville, dans les parties basses de

Historiquement la naissance de l'usine de Jean Court date de 1785, mais des problèmes d'urbanisme avec la municipalité forcera notre entrepreneur à détruire une partie de la fabrique pour la reconstruire plus tard en 1792. Au XX^e siècle, une fromagerie reprendra l'ensemble de la partie sud durant les années 40 et c'est maintenant des locaux d'habitation ou d'administration.



La société Court entre 1864 et 1873 est gérée du mieux possible par Jeanne Marie Cavalier la veuve de Jean Émile. Cette affaire n'est plus aussi prestigieuse que par le passé mais la famille est toujours très imbriquée dans l'élite marchande locale. Pour la famille Court cette alliance symbolise aussi l'opportunité de redynamiser cette affaire familiale avec un jeune et brillant ingénieur dans la famille. D'autant plus que la période est dictée par un besoin fort de transformation technologique et de mutation industrielle. Il faut passer de l'artisanat à grande échelle à une industrialisation poussée par les machines à vapeur et le début des moteurs électriques. César va progressivement, entre son mariage et 1878, prendre la direction des affaires de la parfumerie. Sans doute en raison de l'absence de fonds propres, cette période n'a pas permis de rattraper le retard technologique.

Un inventaire de 1879 montre que l'usine n'est pas encore équipée de chaudière à vapeur ni de grande cheminée en briques comme les autres parfumeurs de Grasse. Il travaille toujours avec des méthodes d'extraction traditionnelles et la distillation par injection de vapeur n'est pas encore à l'ordre du jour.



Linteau de porte avec le sigle JCO: 1, rue du saut à Grasse

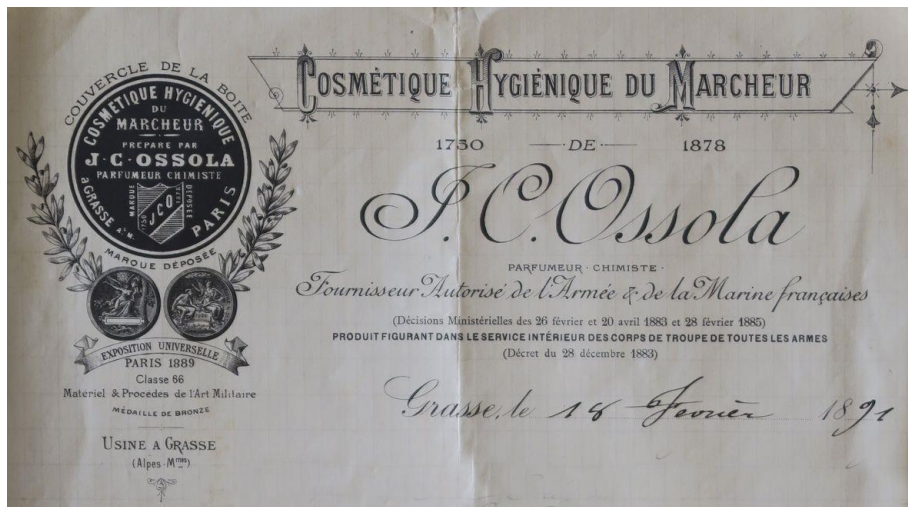
La société J. Court cesse son activité vers la fin des années 1870. La marque J. Court est reprise par César Ossola avec la nouvelle société Jean Court Ossola (JCO).



Le bâtiment en 2024

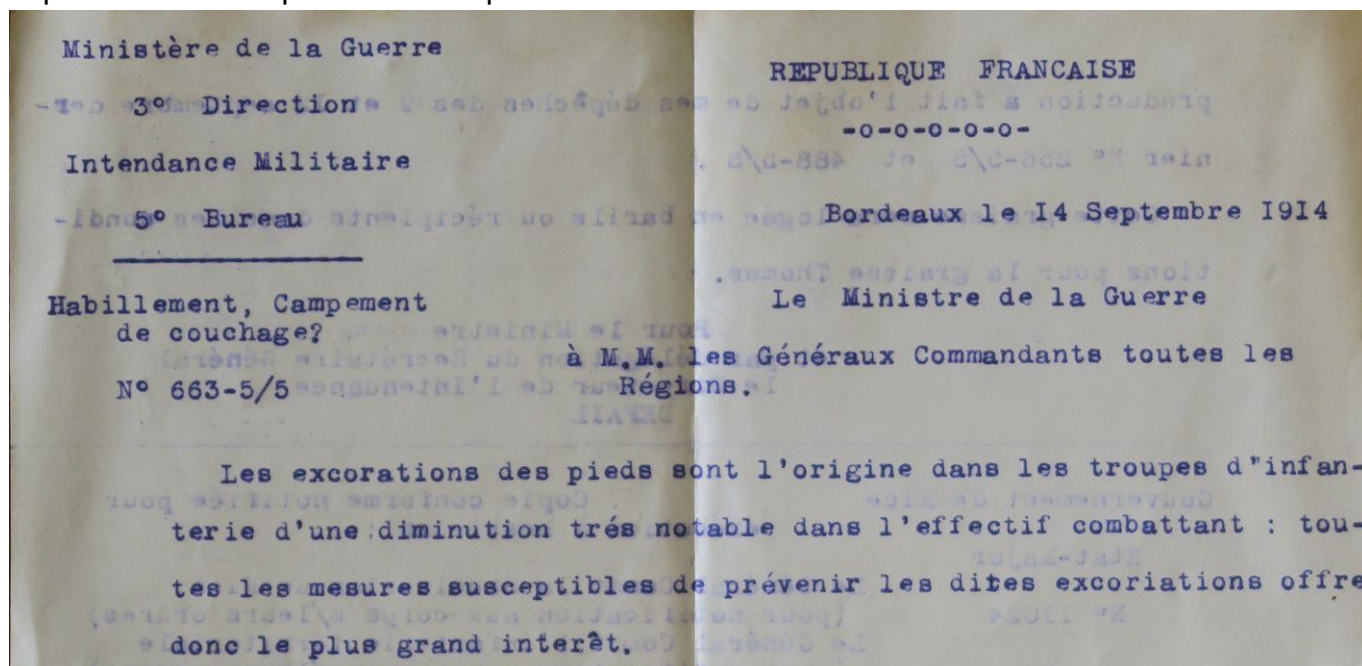
Avec d'autres acteurs locaux, César participe à la Compagnie Générale Française de Parfumerie fondée en 1878 qui a pour objet l'exploitation et la culture des plantes odoriférantes d'un vaste domaine sis à Hyères, la fabrication d'essences et parfums et *industriel* la vente en gros aux parfumeurs. Après 2 ans d'activité la société fait faillite. Faisant suite à un procès, des scellés sont apposés sur l'usine de Grasse ce qui n'arrange pas les affaires durant l'hiver 1882. En effet, dans le métier de la parfumerie il y a des travaux qui sont imposés par le calendrier de la nature et ils ne peuvent alors se réaliser que l'année suivante et à la bonne période. L'activité de la

société JCO se concentre dans la partie sud de l'usine. La partie nord est louée à la société de parfumerie Tombarel Frères.



La société commence alors son évolution vers un produit très spécifique : Le cosmétique hygiénique du marcheur également appelé Baume Ossola ou Baume du militaire. Ce produit est destiné avant tout aux pieds des militaires qui, à cette époque, effectuaient de longues marches à des rythmes très soutenus.

César; doué d'un certain sens commercial, innove dans la commercialisation de ce produit par rapport au standard de l'industrie du parfum. Il cible un marché très spécifique et calibre son produit aux besoins identifiés par les garnisons militaires. Avec des liens très étroits qu'il avait créés avec ses clients, il parvient à mettre son baume en expérimentation auprès de plusieurs corps d'armée et cela dès 1878. Les retours des tests sont élogieux, en 1883 le ministre de la guerre en fait la publicité dans le journal militaire officiel. Au départ prévu pour l'infanterie, le produit est recommandé par la suite à l'ensemble des corps : la cavalerie, l'artillerie, la marine, les colonies... Comme le mentionne le général en chef d'état-major du VI -ème corps d'armée dans un courrier, cent boites de cosmétique avaient été fournies gratuitement pour expérimentation auprès de la troupe.



Lettre du Ministère de la guerre en septembre 1914

C'est une pratique commerciale innovante et un investissement qui démontre son efficacité. Avec le Baume, César est maintenant en passe de redynamiser la société mais aussi d'éviter de

moderniser son outil de production de parfumerie classique qui était devenu obsolète et surtout très coûteux à mettre au goût du jour.

Ce produit, bon marché et de bonne qualité, par rapport aux produits classiques à base de suif, devait faire la différence par rapport à la concurrence. En effet, des études montrent que non seulement les produits à base de suif peuvent être dangereux pour l'épiderme en créant des irritations, mais aussi qu'ils dégagent des odeurs nauséabondes. Le baume Ossola, dont la composition reste secrète, a au contraire des vertus hygiéniques et désinfectantes.

Aux alentours de 1880, l'usine ne manufacture plus de produits classiques mais se concentre sur le baume du marcheur. Il obtient une médaille de bronze lors de l'exposition universelle de Paris en 1889 dans la catégorie « Matériel et Procédés de l'Art Militaire ». Puis vers 1900, César fait externaliser la fabrication et le conditionnement du baume auprès de la société Tombarel Frères. Cela implique l'arrêt de la production sur le site historique de la maison Court au centre de Grasse. À partir de cette date, la société Court Ossola se recentre vers des activités commerciales.

Avec le temps, le produit va se développer aussi de façon significative chez le grand public, des statistiques montrent qu'à terme 70 % des boîtes sont vendues dans le grand public. La commercialisation s'arrête dans les années 20 ce qui correspond à un produit qui sera resté plus de 40 ans sur le marché.



La carrière politique :

Mais notre César est aussi un homme politique¹ et c'est surtout comme cela qu'il est connu du public grassois. Il a en effet une place qui porte son nom en plein cœur de la cité des parfums et une avenue à Saint-Laurent du Var. Il semble même qu'avec le temps il avait une véritable préférence pour la politique par rapport à ses affaires industrielles.

Il commence à s'intéresser à la politique au début des années 1880, il se fait connaître dans les milieux militants en participant à de nombreux comités électoraux républicains. En 1890, c'est son premier mandat, celui de conseiller municipal et adjoint de la ville de Grasse dans l'équipe d'Ernest Roure, en place depuis 1884. En 1896, il est élu conseiller municipal face à deux listes de vingt-sept candidats et ce succès des plus flatteurs témoigne de la grande estime de ses concitoyens pour ses talents de cœur et d'esprit. Il va rester dans la municipalité jusqu'en 1900 sous les municipalités successives d'Étienne Bertrand, Albin Marcy et Antoine Maure.

Le 10 juillet 1899 le lieutenant Ossola du 19ème régiment d'artillerie de réserve est nommé chevalier de la légion d'honneur par décret du ministre de la guerre. Il est impressionnant de voir aux Archives départementales la quantité de messages de félicitations qu'il a reçus pour cette distinction et cela venant de tous les bords.²

En 1902, changement dans le paysage électoral régional, l'arrondissement de Grasse, est divisé en deux à l'occasion des élections législatives. La première circonscription entoure Grasse et la deuxième rassemble les cantons de Cannes et d'Antibes. César avec l'étiquette radicale-socialiste se présente dans la première circonscription, mais il est battu par Antoine Maure.

¹ - Assemblée nationale / base sycomore: https://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/5623

² Légion d'honneur - Base de données Léonore (culture.gouv.fr)

Fondé en 1901, par Émile Combe, le parti radical socialiste, issu des républicains radicaux (gauche) sous la monarchie de juillet, est particulièrement influent sous la troisième république. Ces idées maitresses sont la laïcité, la propriété privée, la solidarité avec une tendance social libérale. En 1904, il se fait élire à une forte majorité au Conseil général des Alpes-Maritimes et représente le canton de Saint-Vallier. Il y reste jusqu'en 1910.

En 1906, il se lance de nouveau dans les élections législatives. Son crédo est toujours sur les mêmes bases, séparation de l'Église et de l'État, la réduction du service militaire, les réformes sociales pour améliorer le sort des moins riches. Tout cela trouve un écho très favorable dans les populations de l'arrière-pays et de la montagne dont la vie était difficile en ce début du XX^e siècle. Il est élu le 20 mai, battant son ancien rival Antoine Maure. Une carrière politique nationale s'ouvre à lui, il a soixante ans.

En 1910 aux législatives suivantes, il ne sera pas réélu, il est alors battu par le conseiller général du canton de Vence Jules Fayssat. En 1913, il est élu dans le canton de Cagnes-sur-Mer avec son programme d'union républicaine de gauche et rejoint de nouveau le Conseil général.

Le journal Le petit Niçois disait de lui le 30 Juillet 1913, je cite :



Voici vraiment le républicain d'action. Depuis qu'il eut l'âge d'un citoyen, il fut toujours sur la brèche. C'est l'un des meilleurs pionniers de la République dans notre département. C'est le militant dans toute la force du terme.

Il n'a pas fait de la politique de cabinet, de comité, de cercle, de patriote. Il a fait la politique de la rue et des champs. Aux premières heures qui furent difficiles, de la République, il est parti tout seul, en avant, sur les routes démocratiques. Ce fut un bon trimardeur de la besogne populaire et sociale. On peut dire aussi qu'il fut à la fois le missionnaire et le soldat de l'idée républicaine. Qui peut contester que dans ce pays, la République lui doit beaucoup. C'est l'un de ses plus utiles serviteurs. Il n'en a jamais tiré gloire ni profit. Dans aucun camp ne peut se dresser plus belle figure d'honnête et vaillant citoyen...

Les citoyens du canton de Cagnes auront en lui le représentant le plus actif et le plus dévoué. La serviabilité, la bonté de M César Ossola sont légendaires dans tout le pays. Il est de ceux qui mettent en pratique tous les termes de la devise républicaine, et notamment la fraternité.

Son fils Jean né en 1881 à Grasse a été élevé dans un milieu familial républicain, il fait des études de droit et devient avocat à Grasse. Il épouse, le 26 février 1906, Simone de Maupassant, nièce et héritière de Guy de Maupassant.

En 1914 bien que nombreux sont ceux qui pensent que César va se représenter aux législatives il ne le fait pas, sans doute aussi à cause de son état de santé. Il soutient au contraire son fils

Jean, âgé de 33 ans également radical socialiste et qui était aussi au Conseil général depuis son succès aux cantonales de 1910 face à l'ancien rival de son père Antoine Maure..

Avec la Première guerre mondiale qui éclate, César malgré son âge, s'engage dans le combat. Le lieutenant César Ossola est nommé adjoint du parc d'artillerie de la place de Nice.



Mais la fatigue et la maladie aura raison de lui. Il décède à l'hôpital de Nice le 23 mars 1915, sa fiche indique une tuberculose pulmonaire. Il est déclaré « Mort pour la France », et repose au cimetière Saint-Antoine à Saint-Laurent-du-Var...

Son fils Jean fera par la suite une brillante carrière politique comme Républicain de gauche puis comme radical. Il a été élu conseiller général de Grasse en juillet 1910 à 29 ans, puis maire de Grasse de 1914 à 1922, député en 1914, et sera réélu trois fois. Il s'engage pendant la Première guerre mondiale et reçoit la croix de guerre 1914-1918.

Il est très actif à l'Assemblée nationale où il sera Président de la commission de l'armée, il sera même sous-secrétaire d'État en 1925 et 1926.

Il meurt à 51 ans, en campagne électorale, dans un accident d'automobile, le 30 avril 1932 à Saint-Vallier-de-Thiery.

P. Cavallo

Réf :

- Grasse et les Ossola : Ouvrage de l'ASPEAM 2012 (Contributions de Gabriel Benelloul, Alain Bottaro, Karine Deharbe...
- Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM) 260 J13, J28, J35, J67, J271 et J272 du fonds Ossola; Cadastre de 1803



Photo Assemblée Nationale

CARNET



Nous avons appris les tristes nouvelles du décès de Colette Bettenfeld fidèle adhérente ainsi que celle de Maurice Cochard ancien président de l'Agam.

Ils ont beaucoup œuvré tous deux pour notre association.

Le Conseil d'administration